

Règlements du concours 2019

## Programme de subvention Recherche clinique sur le vieillissement Fondation Vitae

Les demandes devront être soumises en fichier attaché par courrier électronique **au plus tard le 4 octobre 2019** à [direction-cdrv@USherbrooke.ca](mailto:direction-cdrv@USherbrooke.ca).

### PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme conjoint de subvention de recherche interne de la Fondation Vitae et du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS vise à **promouvoir la recherche sur le vieillissement** en soutenant les cliniciens et les professionnels de l'établissement pour l'élaboration ou la réalisation d'un projet de recherche clinique. Le programme privilégie la recherche sur le vieillissement applicable à la population âgée bénéficiant des différents programmes de l'établissement et dont les résultats auront des retombées sur les soins et services.

Le programme vise à favoriser des liens étroits entre les cliniciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et les chercheurs du Centre de recherche sur le vieillissement. Il est attendu que les projets soient initiés par les cliniciens à partir d'une problématique propre à leurs interventions.

Pour l'année 2019-2020, la Fondation Vitae attribue un maximum de 70 000 \$ en subventions pour les deux catégories de prix.

### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Les employés ainsi que les médecins du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, constituent les demandeurs principaux de la demande de subvention. Ces derniers doivent obligatoirement aller chercher le consentement de leur direction en plus de s'associer à au moins **un chercheur actif du Centre de recherche sur le vieillissement** afin d'être « mentorés » au niveau méthodologique. Des chercheurs extérieurs au Centre de recherche sur le vieillissement ainsi que d'autres intervenants peuvent également être co-chercheurs. **Les personnes travaillant à la fois au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et au CdRV (ex. : ergothérapeutes, physiothérapeutes, infirmières) sont admissibles au concours.**

**Ne sont pas admissibles** les employés et médecins qui reçoivent déjà du soutien financier du Centre de recherche sur le vieillissement pour réaliser des activités de recherche.

### DESCRIPTION DES PROJETS

Le programme de subvention comprend deux volets. Le premier volet vise **l'aide à la formulation d'un projet de recherche** tandis que le second permet la **réalisation d'un projet de recherche** qui respecte les orientations du programme. Seulement un projet par clinicien est admissible par volet chaque année.

#### a) Aide à la formulation d'un projet de recherche

Ce volet du programme permet d'élaborer un projet de recherche pouvant être soumis à un organisme subventionnaire externe. Un **montant maximal de 5 000 \$** peut être demandé. Dans ce volet, il n'y a aucune collecte des données auprès de sujets.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « **Aide à la formulation d'un projet de recherche** ».

## b) Réalisation d'un projet de recherche

Ce volet du programme de subvention permet de réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche. Il inclut l'aide à la réalisation d'une étude pilote. Un **montant maximal de 15 000 \$** peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent principalement la rémunération d'assistants de recherche, les fournitures nécessaires au projet et les déplacements aux fins de diffusion des résultats de recherche.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « **Réalisation d'un projet de recherche** ».

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Le financement est disponible pour un an

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées en fonction de :

- 1) la conformité aux critères d'admissibilité ;
- 2) la pertinence scientifique et clinique du projet ;
- 3) la qualité méthodologique du projet ;
- 4) la faisabilité et le respect de l'échéancier.

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées par un Comité scientifique composé de chercheurs actifs du CdRV qui ont une expertise dans le domaine de la recherche clinique au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et de l'adjointe scientifique à la direction du Centre de recherche sur le vieillissement. Ces personnes sont nommées par la direction du CdRV.

## DÉCISION ET ACTUALISATION

Le Comité scientifique formule son avis, selon un ordre de priorité, à la directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement qui en informe la haute direction du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la directrice de la Fondation Vitae pour la prise de décision finale et pour la mise en place du processus d'actualisation (libération, budget, locaux, etc.). Ce comité pourra aussi étudier et accorder une subvention afin de répondre à une demande exceptionnelle.

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Un rapport financier et scientifique doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la subvention au conseiller à la recherche clinique du Centre de recherche sur le vieillissement à [direction-cdrv@usherbrooke.ca](mailto:direction-cdrv@usherbrooke.ca)
- Les bénéficiaires d'une subvention de recherche clinique sur le vieillissement devront être disposés à écrire un texte pour la revue Encrâge au cours de l'année suivant l'obtention de la subvention.
- Les chercheurs bénéficiaires devront être disposés à être membre du comité d'évaluation l'année suivante (concours 2020-2021)